

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 mai 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

Délibération n° : 20-2007

Objet : Gestion des dossiers GIR 5/6

Depuis 2006 et à titre exceptionnel, le CCAS, dans le cadre des missions du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), gère pour le compte de la CRAM Bourgogne-Franche Comté des évaluations de personnes âgées relevant des GIR (groupe iso ressource) 5/6, soit des personnes peu dépendantes.

Cette évaluation technique donne lieu à un plan d'actions personnalisé.

La CRAM a rencontré de grandes difficultés à fournir un nombre de dossiers suffisant pour justifier les 2 ETP de travailleurs sociaux engagés pour cette mission par le CCAS.

Par ailleurs, les dossiers étant centralisés sur le plan national, une grande rigidité a été rencontrée pour la gestion administrative de dossiers (manque de liste par ordre alphabétique, pas de numéro de téléphone...). Par conséquent, la charge administrative a fortement évolué.

Au regard de ces éléments et suite à l'évolution du dispositif sur le plan national qui recentre l'évaluation sur un panier de services et une somme à allouer aux personnes, il est proposé de cesser la gestion de ce dispositif. Les agents continueront le suivi des dossiers jusqu'à fin juin 2007 et seront affectés sur les dossiers APA (allocation personnalisée d'autonomie) dans un premier temps, avant la réorganisation globale du Service Social Gérontologique.

Le Conseil d'Administration :

- approuve la décision de cesser la gestion des évaluations GIR 5/6 par les travailleurs sociaux du service social gérontologique du CCAS,
- autorise le président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1


Registre : 1

DAGL : 1


DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM



PUBLIÉ LE 23 MAI 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JUIN 2007

